

COMPTES RENDUS DU 25 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze le 25 novembre 2014 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NAULET Loïc, Maire.

Date de la convocation : 20 novembre 2014

PRÉSENTS : MMES et MM NAULET Loïc, COQUELIN André, GIRAUD Nadège, MARTINEAU Dominique, RABILLE Alexandra, FABRE Claude, ROUILLIER Thérèse, VINCHE Daniel, ARNAUD Joseph, LOURDIN Michèle, MARTINEZ Alain, COTARD Nadine, BETHUS Virginie, PREAUD Freddy, BROCHARD Sabine, BIRAULT Sébastien, CHAIGNEPAIN Frédéric, BEYNIE Lucie

ABSENTS : Luce LACOUR

Michèle LOURDIN a été élue secrétaire de la séance.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Michèle LOURDIN a été désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 octobre 2014

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 octobre 2014.

3. Urbanisme

• *Délégation du Droit de Prémption Urbain par l'EPF*

Le Conseil Municipal décide de reprendre en partie la délégation attribuée au Maire en matière de droit de préemption urbain au regard de la délibération du 29/04/2014 (délibération de délégation du DPU au Maire) pour la durée de la convention et uniquement sur les secteurs rue Mornet et rue des Fiefs.

Le Conseil Municipal décide de déléguer pour la durée de la convention, éventuellement modifiée par avenant, à l'EPF de la Vendée le droit de préemption urbain sur les secteurs de la rue Mornet et rue des Fiefs, et dans le respect des clauses de la convention de maîtrise foncière du 24/10/2014.

• *Choix du bailleur social et de l'architecte par l'EPF*

En accord avec la commune, l'EPF de la Vendée a sollicité trois opérateurs immobiliers pour réaliser le futur projet sur l'îlot « Rogatien Mornet ». Cette consultation a eu pour but de sélectionner un opérateur en fonction de l'intérêt porté sur le projet, et des objectifs fixés lors de l'étude de faisabilité menée en 2013. Le groupe Podeliha a ainsi été retenu dans le cadre de cette consultation.

Celui-ci propose de s'associer au cabinet Tiberghien-Langlais (St Gilles croix de vie) en tant que maître d'œuvre de l'opération.

• *Taxe d'aménagement*

Il manquait quelques précisions sur les % d'exonérations de la taxe d'aménagement.

Le conseil Municipal, après délibération, a décidé :

- **D'exonérer** en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :
 - 50 % de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro (PTZ+)
- **D'exonérer** partiellement, soit à 50 % les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé par l'Etat, hors PLAI

- **D'exonérer** totalement, soit à 100 % les abris de jardin d'une superficie inférieure à 12 m²
- **Décide** que la délibération du 25/11/2014 sera reconduite de plein droit annuellement

4. Voirie

Dominique Martineau expose que 42 cyprès ont été abattus par la commune (au niveau du terrain de tennis, le long de M. et Mme Rouillier). En effet, la commune n'ayant pas besoin de ces arbres, Dominique Martineau propose de les mettre à la vente, comme bois de chauffage, afin de couvrir les frais d'abattage.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- 10 € pour les arbres de 17 cm de diamètre, longueur 12 mètres
- 16 € pour les arbres de 20 cm de diamètre, longueur 12 mètres
- 18 € pour les arbres de 22 cm de diamètre, longueur 12 mètres
- 20 € pour les arbres de 24 cm de diamètre, longueur 12 mètres

Des annonces dans les commerces ont été déposées, ainsi qu'une annonce dans « Le Bon Coin ». Toute personne intéressée doit se faire connaître en mairie.

- ***Demande d'abattage d'arbres au terrain des fêtes***

M. et Mme Mornet, domiciliés au prioré, ont fait part par courrier d'une demande d'abattage d'arbres du terrain des fêtes, qui sont attenants à leur maison, et qui sont devenus très hauts et gênants. 32 cyprès sont concernés.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à leur demande à l'unanimité. Cependant, les crédits n'étant pas inscrits au budget 2014, les travaux seront réalisés au 1^{er} semestre 2015.

- ***Demande d'abattage d'arbres rue Athanase Boisliveau***

Les habitants de la rue Athanase Boisliveau ont envoyé un courrier signé par tous les résidents de la rue concernant la rangée de sapins qui borde le terrain de foot.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à leur demande.

Il faut savoir que les pins servaient également de pare-ballons. Les crédits n'étant pas inscrits au budget 2014, les travaux (d'abattage des pins) seront réalisés au 1^{er} semestre 2015. Des devis vont être demandés. Il faudra également étudier l'utilité d'un pare-ballons, sachant que le coût est élevé.

- ***Réclamation de Jean-Michel Mérieau***

M. Mérieau a envoyé un courrier en mairie concernant la servitude rue Rogatien Mornet : le talus, qui fait partie du domaine public, n'est pas entretenu. Il demande à ce que les pins soient coupés (infestés de chenilles).

Le Conseil Municipal a décidé l'abattage des pins sur ce talus (les crédits n'étant pas inscrits au budget 2014, les travaux seront réalisés au 1^{er} semestre 2015) et l'entretien va être revu.

5. Bâtiments

- ***Cimetière : tarif des cavurnes***

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le tarif des cavurnes à 300 €.

- ***Tarif salle de théâtre et foyer rural pour Clin d'œil***

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

Location du Théâtre Municipal et du Foyer Rural n°1

Tarifs pour les spectacles de l'association Clin d'œil :

- 80 € la soirée
- 120 € le week-end (vendredi et samedi ou samedi et dimanche)
- La commune offre la gratuité de 2 week-ends par an (de septembre à juin)

Cette délibération annule et remplace la délibération n°201158 du 17/05/2012

Pour les spectacles qui viennent de l'extérieur, engagés par les associations communales :

- 1 € par place vendue

6. Administration générale

- Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée

Nous adhérons au service de médecine préventive du centre de gestion. Cette convention arrive à son terme le 31/12/2014 et sera reconduite à compter du 01 janvier 2015.

- Avenant au compromis de vente intervenu entre la commune de l'Aiguillon sur Vie et la SARL Saint Laurent Immobilier en date du 19 décembre 2013.

Le Maire rappelle qu'un compromis de vente entre la commune et la SARL Saint Laurent Immobilier a été signé le 19 décembre 2013 concernant la parcelle cadastrée section AB74 sis rue du Moulin Neuf, d'une superficie de 11 371 m² au prix de 18 € le m².

La condition suspensive n'ayant à ce jour pu être réalisée, les parties proposent de proroger la date de signature de l'acte authentique de vente au plus tard le 31 décembre 2015.

Cette prorogation aurait lieu sans changement des autres conditions figurant audit contrat.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la prorogation de la date de signature de l'acte authentique de vente au plus tard le 31 décembre 2015
- **Autorise** le Maire à signer un avenant au compromis de vente intervenu entre la commune et la SARL Saint Laurent Immobilier qui a été signé le 19 décembre 2013.

DATES A RETENIR

- ***DIMANCHE 30 NOVEMBRE : ZUMBA PARTY A LA GRANGE DE LA FLORINIÈRE***
- ***DIMANCHE 30 NOVEMBRE : MARCHÉ DE NOËL AU FOYER RURAL ET FOYER LOGEMENT***
- ***SAMEDI 13 DÉCEMBRE : REPAS DES AÎNÉS***

La séance est levée à 22 heures 30

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT

Le Maire,
Loïc NAULET



Le secrétaire de séance,
Michèle LOURDIN